

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**



QUARANTE-DEUXIÈME SESSION

*Documents officiels**

PREMIÈRE COMMISSION
22e séance
tenue le
mardi 27 octobre 1987
à 15 heures
New York

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE DE LA 22e SEANCE

Président : M. BAGBENI ADEITO NZENGEYA (Zaïre)

SOMMAIRE

Déclarations sur des points spécifiques de l'ordre du jour relatifs au désarmement
et suite du débat général, le cas échéant

Déclarations de :

- M. Al Saidi (Yémen)
- M. Halachev (Bulgarie)
- M. Tanasie (Roumanie)
- M. Batiouk (République socialiste soviétique d'Ukraine)
- M. von Stulpnaegel (République fédérale d'Allemagne)

*Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission

Distr. GÉNÉRALE
A/C.1/42/PV.22
5 novembre 1987

FRANCAIS

La séance est ouverte à 15 h 10.

POINTS 48 A 69 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DECLARATIONS SUR DES POINTS SPECIFIQUES DE L'ORDRE DU JOUR RELATIFS AU DESARMEMENT ET SUITE DU DEBAT GENERAL, LE CAS ECHEANT

M. AL SAIDI (Yémen) (interprétation de l'arabe) : Puisque c'est la première fois que je prends la parole devant la Première Commission, je tiens à vous adresser, Monsieur le Président, les félicitations de la République arabe du Yémen pour votre élection à la présidence de la Commission. Votre élection unanime est la reconnaissance de votre indiscutable talent diplomatique. J'adresse également les félicitations de ma délégation aux autres membres du Bureau de la Commission.

La quarante-deuxième session de l'Assemblée générale se réunit à un moment où la tension dans les relations bilatérales entre les deux superpuissances se relâche. Cela est notamment vrai depuis l'accord de principe, intervenu en septembre entre l'URSS et les Etats-Unis, sur l'élimination des missiles à moyenne et courte portée en Europe. Ma délégation se félicite de cet accord et espère qu'il sera une première étape vers l'élimination complète de la terreur nucléaire, et que cette détente s'étendra à d'autres parties du monde.

A cet égard, ma délégation se félicite également de l'accord intervenu entre les deux superpuissances visant à entamer des négociations à grande échelle sur une interdiction complète des essais nucléaires. Nous prions instamment les deux superpuissances d'appliquer l'Accord de Reykjavik, qui tend à réduire de 50 % les armes nucléaires offensives. Ma délégation est reconnaissante à l'Union soviétique d'avoir appelé à l'élimination complète des armes nucléaires d'ici à la fin du siècle.

Ma délégation estime que la militarisation de l'espace extra-atmosphérique représente une menace pour la paix et la sécurité internationales. C'est pourquoi les Nations Unies doivent accorder une attention toute particulière à la menace que le lancement d'objets militaires dans l'espace fait peser sur la sécurité des puissances non nucléaires. Il faudrait aussi que l'Organisation se focalise sur la menace écologique et environnementale que la militarisation de l'espace extra-atmosphérique représente pour notre planète. Nous espérons que les deux superpuissances n'accapareront pas l'avenir de l'espace extra-atmosphérique; leurs programmes spatiaux doivent être examinés en tant qu'aspect des négociations de désarmement multilatéral.

M. Al Saidi (Yémen)

Les dépenses militaires augmentent de jour en jour, ce qui menace le développement économique et social futur du monde. Les statistiques font apparaître que les budgets militaires annuels atteignent désormais 1 000 milliards de dollars. Mon pays estime qu'une interdiction complète des armes nucléaires et leur prolifération, ainsi que la prévention de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique pourraient briser cette spirale.

Dans le même temps, nous estimons que les sommes et les efforts que l'on consacre aujourd'hui à l'augmentation de l'efficacité des armes classiques pourraient être utilisés de manière plus utile pour éliminer l'ennemi numéro un de l'homme : la pauvreté, l'ignorance et la maladie. Il n'est pas logique que les principales puissances exigent d'autres pays qu'ils respectent les dispositions du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et soumettent leurs réacteurs nucléaires à des garanties internationales alors que les deux superpuissances continuent sans relâche leurs essais nucléaires pour améliorer, du point de vue qualitatif et quantitatif, leurs arsenaux nucléaires et déploient des missiles nucléaires dans les régions éloignées de leur propre territoire. C'est une source d'insécurité pour de nombreux Etats qui doivent par conséquent essayer de se doter des armes de destruction qui diminuent leurs ressources et ce dans l'espoir de trouver une quelconque sécurité. Nous nous retrouverons alors dans un cercle vicieux.

Ma délégation maintient qu'il n'existe qu'une seule voie pour briser ce cercle vicieux : premièrement, tous les Etats, y compris Israël et l'Afrique du Sud, doivent adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et soumettre tous leurs réacteurs nucléaires aux garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Deuxièmement, les Etats non nucléaires doivent se voir accorder la pleine garantie que la force, y compris la force nucléaire, ne sera pas utilisée dans le règlement de différends. Troisièmement, il faut créer des zones exemptes d'armes nucléaires.

Ma délégation se félicite des traités de Rarotonga et Tlatelolco et appuie la création de zones de paix et de zones exemptes d'armes nucléaires au Moyen-Orient, dans l'océan Indien, en Afrique et en Asie du Sud-Est.

Des dangers menacent la région du Moyen-Orient. Aussi ma délégation appuie-t-elle la résolution 41/48 qui vise la création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient, animés que nous sommes de ce noble principe et aux fins d'épargner à notre région le fléau d'une guerre destructrice.

M. Al Saïdi (Yémen)

Mais ces efforts sont entravés par Israël, qui poursuit son programme nucléaire et refuse de se soumettre aux garanties internationales. Chaque année, Israël s'associe au consensus sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient et déclare qu'il ne sera pas le premier Etat à utiliser des armes nucléaires au Moyen-Orient. Si cela est vrai, pourquoi dès lors Israël ne soumet-il pas ses réacteurs nucléaires aux garanties internationales? Pourquoi ne met-il pas fin à sa collaboration nucléaire avec le régime raciste d'Afrique du Sud?

Un rapport du Secrétaire général fait clairement apparaître qu'Israël a franchi le seuil de l'arme nucléaire. Ce rapport indique

"qu'Israël semble avoir adopté une position délibérément ambiguë sur cette question, ce qui a contribué considérablement à jeter le trouble dans la région et a suscité l'inquiétude de la communauté internationale."

(A/36/431, annexe, par. 80).

M. Al Saidi (Yémen)

En ce qui concerne la transformation de l'océan Indien en une zone de paix, exempte d'armes nucléaires, le Premier Ministre adjoint de mon pays a exprimé son opposition devant l'Assemblée générale, le 8 octobre dernier par ces mots :

"La République arabe du Yémen s'oppose à toute militarisation de l'océan Indien et de Bahr Al-Arab - la mer arabe - ainsi qu'à la transformation de la région de l'océan Indien en une zone de paix et de sécurité permanente, exempte d'armes nucléaires." (A/42/PV.30, p. 52)

Par conséquent, ma délégation appuie la convocation dans les meilleurs délais possibles de la conférence sur la Déclaration de l'océan Indien en zone de paix exempte d'armes nucléaires afin que les Etats de l'océan Indien et les autres pays intéressés puissent s'entendre pour que cette région devienne une zone de paix et de sécurité.

Ma délégation souhaite qu'au cours de la troisième session de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, qui se tiendra au début de l'année prochaine, la session porte son attention sur le Document final de la Conférence sur la relation entre le désarmement et le développement.

Mon pays appuie les efforts internationaux déployés dans le contexte de la Conférence du désarmement à Genève en vue d'aboutir à un traité qui mettrait un terme à la fabrication et à la prolifération des armes chimiques; ces armes étant aussi dangereuses que les armes nucléaires.

M. HALACHEV (Bulgarie) (interprétation de l'anglais) : Aujourd'hui, la délégation de la Bulgarie souhaite évoquer les travaux de la Conférence du désarmement, plus particulièrement sur les questions de l'interdiction des essais nucléaires, sur la prévention de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique et sur l'interdiction complète des armes chimiques. Mon pays accorde une grande importance à la Conférence du désarmement, en raison surtout du mandat dont cette instance multilatérale unique est chargée dans le domaine des négociations de désarmement.

Comme chacun sait, la situation actuelle n'est pas satisfaisante, du fait que la Conférence est devenue une autre assemblée délibérante, où ne sont même pas examinées de façon substantielle certaines questions prioritaires concernant le désarmement. Le renforcement de l'efficacité de la Conférence du désarmement est une question qui intéresse non seulement les Membres de la Conférence mais aussi tous les Etats Membres des Nations Unies. La troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement devrait accorder une attention toute

M. Halachev (Bulgarie)

particulière à ce problème. La Bulgarie est prête à s'associer à tout effort fait pour trouver les moyens d'intensifier les travaux de la Conférence et surtout pour renforcer l'efficacité de celle-ci en ce qui concerne tous les points de l'ordre du jour.

Nous appuyons la proposition selon laquelle la Conférence devrait se tenir toute l'année, à l'exception de quelques trêves, et devenir ainsi l'organe permanent universel, chargé des négociations sur le désarmement. Ce serait là une réaffirmation pratique du principe démocratique selon lequel tous les Etats ont le droit et la responsabilité de contribuer aux progrès dans le processus du désarmement.

Je voudrais passer à présent aux questions spécifiques de désarmement qui font l'objet de ma déclaration. La République populaire de Bulgarie estime que l'interdiction complète des essais d'armes nucléaires serait une mesure de désarmement extrêmement importante en soi. Cette question est de la plus haute priorité dans le contexte des efforts déployés pour interdire la mise au point, la production et le perfectionnement des armes nucléaires, aux fins de leur réduction puis, finalement, de leur élimination, et pour empêcher le déploiement des armes offensives dans l'espace.

Avec d'autres Etats membres du Pacte de Varsovie, la Bulgarie considère que la conclusion d'un traité sur l'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires prouverait le caractère défensif de toute doctrine militaire, et elle demande que l'on commence immédiatement des négociations globales afin d'aboutir à des accords concrets. Nous partageons aussi pleinement l'opinion du Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar, reflétée dans son message à la Conférence du désarmement, à savoir que tous les efforts devraient être déployés pour élaborer un traité sur l'interdiction complète des essais d'armes nucléaires et que des propositions nouvelles et innovatrices seront nécessaires pour imprimer l'élan indispensable à toute action dans ce sens.

Guidés par le désir de favoriser l'ouverture de négociations de fond globales, les pays socialistes ont présenté à la Conférence du désarmement un document intitulé "Dispositions fondamentales d'un traité sur l'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires". Le document aborde de façon tout à fait nouvelle les questions clefs de l'interdiction des essais d'armes nucléaires, comme

M. Halachev (Bulgarie)

cela ressort aussi des mesures de vérification très complètes envisagées, qui vont de l'annonce des sites d'essais à la création d'un centre d'inspecteurs internationaux pour les inspections sur place.

La Bulgarie salue l'accord intervenu entre l'Union soviétique et les Etats-Unis pour que commencent des négociations complètes sur l'interdiction des essais d'armes nucléaires. Nous attendons rapidement de ces négociations des résultats positifs.

Toutefois, la Conférence du désarmement ne devrait pas pour autant être condamnée à l'inaction. Les négociations bilatérales et l'action multilatérale devraient, aux fins de la rédaction d'un traité international global, se dérouler parallèlement et se compléter. Il est par conséquent essentiel qu'un comité spécial, dans le cadre de la Conférence du désarmement, commence à fonctionner sans délai, avec mandat d'assurer des progrès pratiques dans l'élaboration d'un traité multilatéral sur l'interdiction complète des essais d'armes nucléaires.

La prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique est une des grandes tâches de notre époque. Les délibérations à l'Assemblée générale et à la Commission ont montré de façon convaincante l'urgence croissante de cette question. L'écrasante majorité des Etats Membres s'opposent catégoriquement au déploiement d'armes dans l'espace extra-atmosphérique, quelles qu'elles soient et sous quelque prétexte que ce soit. Il est bien connu que les armes spatiales ne peuvent éliminer les armes nucléaires; bien au contraire, leur introduction intensifierait la course aux armements nucléaires, notamment les armements stratégiques. Le déploiement d'armes spatiales de frappe, loin de ne renforcer la sécurité et la stabilité, déstabiliserait brutalement la situation internationale et augmenterait le risque d'une guerre nucléaire. Voilà pourquoi les efforts tendant à réviser le Traité sur la limitation des systèmes de missiles antimissiles balistiques de 1972 (ABM) et à adopter l'interprétation dite élargie du Traité nous préoccupent tout particulièrement. Une telle mesure aurait un effet aussi destructeur et des conséquences négatives aussi imprévisibles qu'une dénonciation directe du Traité ABM.

Nous sommes aussi très préoccupés par la réorientation du Programme d'initiative de défense stratégique (IDS) vers des préparatifs intensifiés en vue du déploiement d'une défense ABM dans un proche avenir. Comme cela a été annoncé

M. Halachev (Bulgarie)

dans le numéro de juin de Arms Control Today, il y a eu des réaffectations budgétaires radicales dans le cadre de ce programme en faveur de techniques d'avant-garde, notamment des armes cinétiques.

La menace d'un déploiement prochain de ces armes de frappe spatiales, qui précipiterait une nouvelle spirale dans la course aux armements, est de plus en plus réelle. Une seule conclusion s'impose : de nouveaux efforts, la sagesse politique et le bon sens sont nécessaires pour éliminer cette menace.

M. Halachev (Bulgarie)

Les délibérations sur cette question montrent que le régime juridique international relatif à l'espace extra-atmosphérique est à la fois pratique et efficace en ce sens qu'il fournit une base relativement large et adéquate pour le contrôle des armements dans l'espace extra-atmosphérique. Comme l'ont fait remarquer la plupart des Etats Membres, ce régime ne peut néanmoins garantir la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. L'interdiction universelle et stricte du déploiement de toutes armes dans l'espace extra-atmosphérique serait la façon la plus réaliste de donner une telle garantie. Un accord de ce type se trouverait encore renforcé par un système de vérification fiable.

Particulièrement intéressante à cet égard est la proposition soviétique visant la mise en place d'un système international pour vérifier le non-déploiement dans l'espace extra-atmosphérique d'armes quelles qu'elles soient, y compris la création d'un corps international d'inspecteurs. La présence permanente d'équipes d'inspecteurs sur chaque aire de lancement, ainsi que d'autres structures organisationnelles susceptibles d'être créées dans le cadre du système de vérification proposé, donnerait aux Etats parties l'assurance qu'il n'y a plus aucun moyen de déployer des armes dans l'espace extra-atmosphérique.

Un certain nombre de mesures partielles pourraient être prises pour préparer le terrain à un traité complet sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, comme l'interdiction des armes antisatellites, le non-recours à la force contre des objets dans l'espace extra-atmosphérique, etc.

Le Comité spécial créé par la Conférence du désarmement au titre du point 5 de l'ordre du jour, intitulé "Prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique", fonctionne depuis trois ans. Les négociations au Comité spécial montrent à l'évidence que son mandat a déjà été épuisé et qu'il ne correspond plus aux responsabilités confiées à la Conférence. Il importe qu'à partir de sa prochaine session le Comité concentre ses efforts sur les propositions existantes et sur les initiatives futures concernant la portée de l'interdiction et de la vérification, et qu'il s'attache à définir certains termes fondamentaux. Il est essentiel que les négociations sur une question aussi importante soient conduites de façon pratique. Nous sommes d'avis qu'une structuration adéquate du programme de travail du Comité spécial permettrait d'arriver rapidement à des résultats concrets et positifs.

M. Halachev (Bulgarie)

La République populaire de Bulgarie a toujours été pour l'interdiction de mettre au point, de fabriquer et de stocker des armes chimiques et pour la destruction de ces armes. En passant en revue les travaux du Comité spécial créé par la Conférence au titre de ce point de l'ordre du jour, ma délégation entend souligner que le Comité a avancé dans ses travaux cette année. Par la même occasion, je voudrais dire combien nous regrettons qu'il n'ait pas été possible d'élaborer une convention avant la fin de 1987.

Les projets visant à commencer la production d'armes chimiques binaires, en particulier au moment où nous semblons nous rapprocher d'une solution des problèmes les plus complexes liés à la convention, risquent fortement de faire obstacle et de ralentir les négociations.

Il est une autre proposition tout aussi contradictoire : celle en vertu de laquelle les Etats parties auraient le droit de maintenir et, si nécessaire, de reconstituer leurs prétendus "stocks de sécurité nationale" pendant la période de 10 années prévue pour la destruction des stocks existants. Comme un certain nombre de délégations l'ont déjà fait remarquer, cette idée qui est contraire à l'essence même de la convention à l'étude pourrait, si elle était adoptée, encourager la prolifération des armes chimiques.

Nous demandons également qu'une solution soit trouvée sans retard aux problèmes que pose l'ordre dans lequel les armes chimiques devraient être détruites au cours de la période de 10 années. Toutefois, nous sommes convaincus que pendant cette période, l'objectif d'une sécurité rigoureusement égale pour les Etats - dans n'importe quelle région donnée ou partout dans le monde - ne peut être réalisé si l'on produit davantage d'armes chimiques ou si l'on en retarde la destruction. Le statut des stocks d'armes chimiques, une fois déclarés et placés sous contrôle international comme le prescrit la convention, serait tout à fait différent de celui des stocks de toutes armes, ne devant pas faire l'objet d'une destruction en vertu d'un instrument international quelconque. D'une certaine manière, ces stocks ne seraient pas opérationnels. Nous estimons donc qu'il n'est pas objectivement nécessaire pour tout Etat partie de conserver des stocks d'armes chimiques ou de fabriquer des armes chimiques si, après avoir déclaré ses stocks d'armes chimiques 30 jours après l'entrée en vigueur de la convention, il se retrouve sans arsenal d'armes chimiques ou avec des arsenaux "insuffisants".

M. Halachev (Bulgarie)

La délégation de la République populaire de Bulgarie appuie pleinement la notion soviétique d'inspections sur place et par mise en demeure, c'est-à-dire d'inspections s'appliquant à tout objet et lieu sur le territoire d'un Etat partie, ou encore se trouvant sous sa juridiction ou son contrôle, y compris ceux qui appartiennent à une personne physique ou juridique d'un Etat partie, où qu'ils se trouvent.

La proposition visant à codifier le principe des inspections par mise en demeure ne peut être refusée, car elle est une contribution à une vérification réelle et efficace.

D'autres progrès ont été enregistrés dans les travaux du Comité spécial, notamment l'unanimité qui s'est manifestée en ce qui concerne la nécessité de créer une Commission préparatoire, les textes additionnels du projet de convention ayant fait l'objet d'un accord, etc. Les visites des installations où s'opérera la destruction des armes chimiques contribueront aussi à renforcer la confiance mutuelle. A ce propos, j'aimerais mentionner la visite, sur l'invitation de l'Union soviétique, de la base militaire de Shikhany.

La délégation de la République populaire de Bulgarie demande que l'on intensifie les négociations et que l'on confère au Comité spécial un mandat prévoyant l'élaboration d'un projet final de convention. La réalisation de cet objectif ultime n'est plus qu'une question de mois si tous les Etats intéressés font preuve de la volonté politique nécessaire.

Pour terminer, j'aimerais rappeler qu'en ce qui concerne le règlement global du problème de l'interdiction des armes chimiques, la Bulgarie a adopté certaines mesures supplémentaires.

Avec la République socialiste de Roumanie, mon pays a pris l'initiative de créer une zone exempte d'armes chimiques dans les Balkans.

A la fin de l'année dernière, le Conseil des ministres de la République populaire de Bulgarie a adopté un décret imposant certaines restrictions aux exportations de produits chimiques à des fins pacifiques susceptibles de servir également à la fabrication d'armes chimiques.

Mon pays continue à ne ménager aucun effort pour contribuer à la solution de tous les problèmes liés à l'interdiction totale et à la destruction des armes chimiques.

M. TANASIE (Roumanie) (interprétation de l'anglais) : Nous avons consacré notre intervention précédente à une question urgente et d'importance cruciale : l'élimination des missiles nucléaires à portée intermédiaire et à portée plus courte d'Europe et d'autres régions du monde.

L'influence extrêmement positive qu'une telle mesure aurait sur l'ensemble du processus de désarmement et sur le climat politique international ne saurait être négligée ou contestée.

Nous nous félicitons de constater que l'Union soviétique et les Etats-Unis "ont pratiquement abouti", en ce qui concerne le texte final du traité portant élimination de ces missiles, et nous espérons que les deux pays procéderont avant la fin de cette année, comme on l'a déjà annoncé, à la conclusion effective d'un traité en la matière.

M. Tanasie (Roumanie)

Ma délégation considère donc comme plus pertinente que jamais la décision adoptée la semaine dernière par laquelle l'Assemblée générale demande instamment aux deux Etats de ne ménager aucun effort pour atteindre cette année les objectifs énoncés dans leur déclaration conjointe de septembre et conformes à la réunion de Moscou.

On a dit ici que ce serait une grave erreur que de laisser l'optimisme l'emporter sur une évaluation réaliste et sobre de la situation globale en matière de sécurité. La situation mondiale est en effet particulièrement grave et complexe. La course aux armements a pris des proportions alarmantes. Les essais nucléaires visant à perfectionner les armes de destruction massive se poursuivent. Loin de s'amenuiser, les conflits, les crises, les foyers de tension dans les différentes parties du monde ne font que s'aggraver. La politique de force ou de recours à la force et l'ingérence flagrante dans les affaires intérieures d'autres Etats continuent sans relâche. La crise économique persistante affecte tous les Etats, mais ce sont surtout les pays en voie de développement, dont la situation est déjà tragique, qui en subissent le plus les effets négatifs. De l'avis de la Roumanie et du Président Nicolae Ceausescu, la seule option possible à l'heure actuelle est d'inverser le cours dangereux de ces événements et de barrer la route qui conduit à une catastrophe nucléaire. Une nouvelle guerre mondiale est inconcevable, car elle signifierait pratiquement l'élimination de la vie sur la planète. Voilà pourquoi nous devons une fois pour toutes renoncer à l'idée fautive, défendue par certains Etats dotés d'armes nucléaires, que ces armes renforcent la sécurité et contribuent au maintien de la paix.

Le problème fondamental de notre époque est celui que posent l'arrêt de la course aux armements et la promotion résolue du désarmement tant nucléaire que classique car la défense du droit des peuples et des individus à une meilleure vie et à la libre recherche du bonheur passe nécessairement par la défense de leur droit à la vie et à une existence digne et libre.

Avancer sur la voie du désarmement nucléaire et promouvoir l'objectif ultime d'un désarmement général et complet sous contrôle international est une tâche difficile, et personne ne doit en minimiser les difficultés. Loin de susciter la résignation, cette situation doit plutôt pousser tous les Etats à participer de manière accrue au processus de désarmement. Etant donné que les armes nucléaires menacent l'ensemble du monde et que le problème de la paix affecte tous les peuples, tous les Etats doivent adopter une position nette et oeuvrer à la

M. Tanasie (Roumanie)

promotion du désarmement. Nous pensons qu'il est grand temps de passer des paroles aux actes, de traduire nos bonnes intentions en accords durables et concrets capables d'arrêter la course aux armements sur la Terre et dans l'espace.

Voilà l'esprit dans lequel je voudrais présenter l'opinion de ma délégation sur les questions inscrites à l'ordre du jour. Mes remarques liminaires ont un caractère plus général et concernent l'approche actuelle du processus de désarmement. On peut considérer comme positif le fait que, dans le cadre des récentes délibérations sur le désarmement, un consensus semble s'être dégagé sur certains éléments théoriques fondamentaux.

Premièrement, on s'accorde à reconnaître que, dans une guerre mondiale future, qui serait inévitablement une guerre nucléaire, il n'y aurait ni gagnant ni perdant. Les armes nucléaires ne feraient pas de discrimination entre les différents régimes sociaux et un tel conflit annihilerait virtuellement notre planète.

Deuxièmement, il semble que l'on reconnaisse aussi la nécessité de traiter de la question des armes classiques, qui continuent d'être les principaux moyens de mener des guerres et de procéder à des interventions militaires dans différentes régions du monde. Par ailleurs, les progrès en matière de désarmement nucléaire, question qui est au premier plan des préoccupations, exigent des mesures concrètes pour réduire les forces et les armements classiques.

Troisièmement, il semble qu'on soit de plus en plus disposé à axer les principaux efforts de désarmement sur les régions où existent les arsenaux les plus importants et qui sont au coeur de la confrontation. Réduire la tension en Europe par des mesures propres à accroître la confiance et par des mesures de désarmement ne résulterait pas nécessairement en une dissémination de la confrontation et en une accumulation d'armes dans d'autres régions du monde.

Enfin, par sa nature même, le désarmement est une importante question universelle qui intéresse la vie internationale actuelle, et sa solution ne peut être envisagée hors des efforts qui sont faits pour résoudre d'autres questions universelles majeures, telles que le développement et le maintien de la sécurité internationale.

En nous fondant sur les nouvelles réalités, dont je n'ai mentionné que certains éléments, nous pensons qu'il est nécessaire et possible d'adopter une

M. Tanasie (Roumanie)

nouvelle approche des problèmes du désarmement. Celle-ci doit s'exprimer dans un programme complexe de désarmement proche du programme qui examine la Conférence du désarmement à Genève.

A notre avis, la nature complexe du programme permettrait une meilleure coordination et une meilleure corrélation entre les différentes mesures globales et partielles dans tous les domaines du désarmement en les subordonnant à l'objectif unique qu'est le désarmement général et complet. L'élaboration d'un tel programme, sur la base des propositions de tous les Etats, permettrait de tenir compte des intérêts de tous les Etats, en assurant leur droit à une sécurité égale. Le programme devrait inclure et encourager les efforts de désarmement des Etats aux niveaux mondial, régional, bilatéral et unilatéral. Des négociations fondées sur les principes de l'Acte final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement devraient se dérouler de telle sorte qu'elles puissent se développer simultanément sur différents plans et s'entre-influencer en vue de déterminer de nouvelles mesures de désarmement.

Parce qu'il inclurait des mesures pour la réduction des dépenses militaires et des forces armées, ce programme mettrait l'accent sur l'interdépendance du désarmement et du développement. Il est évident que toute réduction du fardeau des dépenses militaires peut entraîner une augmentation des ressources humaines et matérielles disponibles qui sont nécessaires à la réalisation de programmes de développement économique et social dans l'intérêt de tous les pays, notamment des pays en développement.

L'élaboration d'un tel programme est impossible sans la participation de tous les Etats. C'est pourquoi nous sommes pour l'intensification des négociations à la Conférence du désarmement de Genève sur le projet de programme global de désarmement et que nous persistons à croire que la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement devrait insister pour que ce programme soit mené à son terme.

Ma seconde remarque porte sur la nécessité urgente d'arrêter et d'inverser la course aux armements, notamment la course aux armes nucléaires. Alors que se poursuivent les négociations et les discussions sur la réduction effective des armes nucléaires, sur l'interdiction des armes chimiques et sur une éventuelle réduction des forces et des armements classiques, nous ne devons pas perdre de vue la nécessité tout aussi urgente de procéder à des négociations sur les mesures pouvant neutraliser ce moteur autopropulsé qui entretient l'escalade des

M. Tanasie (Roumanie)

armements. Ce serait se tromper profondément et commettre une erreur historique que d'applaudir et d'encourager la réduction et l'élimination de certaines catégories d'armes alors que d'autres systèmes, encore plus perfectionnés et même plus dangereux de par leurs effets déstabilisateurs, continueraient à être mis au point et à être déployés.

Dans ce contexte, ma délégation est heureuse de l'accord intervenu entre l'Union soviétique et les Etats-Unis en vue d'entamer avant le 1er décembre 1987 des négociations à grande échelle et progressives sur la question des essais nucléaires.

M. Tanasie (Roumanie)

Néanmoins, étant donné l'importance cruciale qu'une interdiction des essais aurait sur l'arrêt de la course aux armements, nous pensons que des mesures s'imposent immédiatement. C'est pourquoi le Président de la Roumanie, dans ses considérations et ses propositions concernant les principales questions dont est saisie la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale, a souligné la nécessité pour l'Assemblée de prier instamment les Etats dotés d'armes nucléaires, et au premier chef les Etats-Unis et l'Union soviétique, de cesser les essais nucléaires et toutes autres activités de mise au point et de perfectionnement de l'arsenal nucléaire.

La production d'armes de plus en plus perfectionnées est malheureusement une caractéristique constante de la course aux armements. Mais ce qui est extrêmement dangereux à l'heure actuelle, c'est que l'application des découvertes les plus récentes de la science et de la technique à des fins militaires accroît la portée de la course armements et ses effets néfastes sur l'ensemble de la société. Tout cela amène à douter de la pertinence même de toute la notion du désarmement et même de la limitation des armements en tant que moyens de renforcer la paix et la sécurité des Etats.

Les arguments avancés pour essayer de justifier le programme de mise en place de nouveaux systèmes d'armes stratégiques dans l'espace extra-atmosphérique ne convainquent plus personne, parce que, à l'ère nucléaire, la sécurité de tous les Etats, y compris des Etats nucléaires, n'est pas un problème de suprématie technologique mais un problème politique. Dès le départ, la décision de passer à la mise au point de systèmes stratégiques placés dans l'espace a été considérée comme une source de méfiance, de tension et d'animosité.

De plus en plus de politiciens et d'experts sont convaincus que la mise au point de systèmes d'armements dans l'espace extra-atmosphérique déstabiliserait les relations internationales. En fait, la simple intention de placer de tels systèmes dans l'espace extra-atmosphérique augmente le danger du recours aux armes nucléaires - soit en raison d'un complexe de supériorité ou d'infériorité, soit par accident.

La militarisation de l'espace extra-atmosphérique est également un facteur qui stimule le perfectionnement technique des armes classiques; ce n'est pas fortuit si, dans le contexte de la mise au point des armes spatiales, on parle de plus en plus de la nécessité de renforcer et de moderniser les stocks d'armes classiques. Je saisis cette occasion pour réaffirmer la ferme opposition de la Roumanie à toute

M. Tanasie (Roumanie)

mesure destinée à militariser l'espace extra-atmosphérique, et pour déclarer que toutes les nations devraient être tenues de n'utiliser l'espace extra-atmosphérique qu'à des fins exclusivement pacifiques.

A cet égard, nous appuyons l'idée de la convocation, sous l'égide des Nations Unies, d'une conférence internationale sur la question de l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques. Cette conférence aurait pour tâche d'élaborer un programme d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique et de la technologie spatiale dans l'intérêt du développement économique et social de tous les pays, et en tout premier lieu des pays en développement. Elle devrait également adopter un traité dans ce domaine et créer, au sein du système des Nations Unies, un organe spécial chargé des questions relatives à l'espace extra-atmosphérique.

Dans un contexte plus vaste, nous estimons que le temps est venu pour les Nations Unies de s'attaquer sérieusement aux graves répercussions des progrès de la science et de la technologie modernes sur les relations internationales dans leur ensemble pour les décennies à venir et d'adopter les mesures qui s'imposent pour veiller à ce que la recherche scientifique ne soit utilisée que dans le seul intérêt de la paix et du développement de tous les peuples.

Nous pensons également que la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement se doit d'examiner cette question et de trouver le moyen de limiter la recherche et les progrès technologiques appliqués à des fins militaires.

Ma troisième remarque a trait aux énormes ressources dilapidées chaque année pour produire des instruments de mort. La Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement qui s'est tenue récemment a été on ne peut plus claire à cet égard. Dans l'une des conclusions de consensus de son document final, il est dit que :

"La course aux armements qui se poursuit, outre qu'elle entrave le processus du renforcement de la confiance entre les Etats, absorbe une proportion beaucoup trop importante des ressources humaines, financières, naturelles et technologiques du monde, grevant lourdement l'économie de tous les pays et faisant obstacle aux courants commerciaux, financiers et technologiques internationaux. Les dépenses militaires mondiales offrent un

M. Tanasie (Roumanie)

contraste saisissant avec le sous-développement économique et social, ainsi qu'avec la misère et la pauvreté qui sont le lot de plus des deux tiers de l'humanité." (A/CONF.130/39, chap. II, par. 2)

La Conférence est en outre parvenue à la conclusion que :

"La relation entre le désarmement et le développement tient en partie au fait que la course aux armements qui se poursuit dans le monde et le développement se disputent les mêmes ressources limitées, aux échelons tant national qu'international. L'affectation aux armements d'un volume énorme de ressources freine les efforts destinés à porter le développement à son niveau optimal.

Etant donné la modicité des ressources dont disposent actuellement tant les pays développés que les pays en développement, une réduction des dépenses militaires à l'échelle mondiale pourrait considérablement faciliter le développement ... créer des conditions propres à favoriser une coopération économique et technologique équitable et la poursuite des objectifs d'un nouvel ordre économique international." (Ibid., par. 10 et 11)

J'ai cité le Document final de la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement avec l'intention d'exprimer, dans les termes qui ont rallié le consensus, les préoccupations essentielles qui, au fil des ans, ont motivé les initiatives, propositions et mesures unilatérales de la Roumanie à propos du gel et de la réduction des budgets militaires. C'est conscients de l'urgence du problème que nous demandons à nouveau à tous les pays, et notamment aux Etats dotés des arsenaux militaires les plus importants, de consacrer à la question de plus en plus d'attention.

Comme on le sait, la Roumanie a pris avec la Suède l'initiative, dans le cadre des Nations Unies, de définir les principes régissant les activités des Etats dans les négociations sur le gel et la réduction des budgets militaires. Ces principes visent à harmoniser les points de vue des Etats et à favoriser le lancement de négociations sur des mesures concrètes de gel et de réduction des dépenses militaires.

Bien que la Commission du désarmement se soit efforcée cette année encore de trouver une formule acceptable pour le principe toujours en suspens, relatif à la transparence et à la communication de données, elle n'a pas réussi à adopter la série de principes en tant que tout. Nous espérons pouvoir bientôt mettre un point

M. Tanasie (Roumanie)

final à nos travaux, du fait de l'évolution positive des positions de certains Etats, qui reconnaissent maintenant que la transparence est un principe dont il faut tenir compte.

La Commission devra probablement réexaminer la question si, comme il faut l'espérer, l'évolution dont je viens de parler se confirme et si les divers milieux se montrent mieux disposés à reconnaître la nécessité évidente de mettre fin aux dépenses militaires. A cette session également, ma délégation présentera un projet de résolution sur cette question.

Entre-temps, nous ne pouvons manquer de souligner l'importance de l'appel que l'Assemblée générale lance chaque année à tous les Etats, notamment à ceux qui sont le plus fortement armés, pour qu'ils fassent preuve, en attendant la conclusion d'accords sur la réduction des dépenses militaires, de modération dans leurs dépenses militaires en vue d'affecter les fonds ainsi éparqués au développement économique et social, notamment au bénéfice des pays en développement.

La dernière remarque que je voudrais faire porte sur le mécanisme du désarmement multilatéral. Comme je l'ai dit au début de mon intervention, l'absence de résultats concrets à l'issue du dialogue entre les deux grandes puissances ne doit pas inciter à la résignation. Au contraire, de telles circonstances exigent de tous les Etats du monde - et, dans le cas de l'Europe, tous les Etats européens - qu'ils assument la responsabilité qui leur incombe directement pour promouvoir le désarmement et la paix.

La participation de tous les Etats au processus du désarmement exige que l'on utilise au maximum le mécanisme multilatéral démocratique de discussion et de négociation en matière de désarmement, conformément au principe d'égalité de tous les Etats, tel qu'il a été établi lors de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

M. Tanasie (Roumanie)

Dans ce contexte, nous pensons fermement que la prochaine session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement devrait réaffirmer solennellement le rôle central et la responsabilité première des Nations Unies en matière de désarmement et énoncer des mesures propres à impliquer plus encore les organismes multilatéraux dans une discussion significative sur le désarmement.

Les Nations Unies se doivent d'encourager tous les Etats, notamment les Etats dotés d'armes nucléaires et les autres Etats fortement armés, à faire preuve de la volonté politique nécessaire pour parvenir à des accords concrets sur la cessation de la course aux armements et le désarmement.

Il est inacceptable, sous prétexte de difficultés financières, d'avancer l'idée de réduire les activités du mécanisme multilatéral dans le domaine du désarmement - ou de faire des propositions dans ce sens -, spécialement en cette époque cruciale qui exige l'intensification de ces activités.

Il faut absolument agir dans un esprit constructif à la Conférence sur le désarmement de Genève et tenir compte des propositions avancées, afin de pouvoir conclure avec succès les négociations sur toutes les questions inscrites à l'ordre du jour de la Conférence, notamment l'élaboration d'une convention internationale sur l'interdiction et la destruction des armes chimiques.

Il faut également continuer d'accroître le rôle et l'utilité des activités de la Commission du désarmement des Nations Unies et mieux organiser ses travaux, afin de refléter l'urgente nécessité de mesures spécifiques propres à encourager les négociations sur des accords de désarmement.

Le Département des affaires de désarmement des Nations Unies devrait être appelé, ces prochaines années, à jouer un plus grand rôle pour faciliter le processus du désarmement. Nous saisissons cette occasion pour transmettre nos félicitations à M. Yasuchi Akashi à l'occasion de sa nomination à la tête du département. Nous sommes certains que, sous sa direction, le Département trouvera, dans les limites des ressources existantes, le moyen de stimuler et d'accroître l'efficacité de son personnel.

Les vues que ma délégation a avancées dans le contexte de nos délibérations, se fondent sur notre conviction que nous devons tous agir de concert pour améliorer nos activités et promouvoir de véritables négociations sur des mesures efficaces de désarmement - et, par-dessus tout, des mesures de désarmement nucléaire. Un tel

M. Tanasie (Roumanie)

objectif est réaliste car il repose sur la volonté librement exprimée des peuples du monde de vivre en paix et de consacrer leurs efforts et leurs ressources à leur développement libre et indépendant, à l'abri de toute menace de guerre.

M. BATIOUK (République socialiste soviétique d'Ukraine) (interprétation du russe) : Ma délégation voudrait, aujourd'hui, traiter de la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. En 1985, en entamant le dialogue soviéto-américain sur les armements nucléaires et spatiaux, les deux parties - au plus haut niveau - se sont engagées à accélérer les négociations sur la prévention de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique et la cessation de cette course sur terre, sur la limitation et la réduction des armements nucléaires et sur le renforcement de la stabilité stratégique. Cette formule concertée de négociations n'était pas fortuite. Elle résultait de l'expérience de nombreuses années de négociations et constituait une base mutuellement acceptable pour garantir des progrès en matière de désarmement et faire en sorte qu'aucune partie ne tente d'acquérir la supériorité militaire.

Le rôle véritable des négociations sur le renforcement de la sécurité internationale par le désarmement est de prévenir la course aux armements dans l'espace et d'y mettre un terme sur Terre. Ce rôle n'est pas de substituer un type de course aux armements à un autre mais, plutôt, de maintenir la paix dans l'espace en le gardant exempt d'armes, et de réduire les armements tout en maintenant la parité à un niveau suffisant raisonnable.

Au cours des siècles, depuis la réalisation des premiers progrès techniques, on a utilisé des armes de destruction de plus en plus perfectionnées pour défendre l'homme et garantir la sécurité des Etats. En raison du perfectionnement de la technologie militaire, chaque action militaire entreprise accroît le nombre de victimes parmi les populations pacifiques. Enfin, à notre époque, la technologie militaire a atteint un niveau tel qu'une guerre faisant intervenir des armes nucléaires n'épargnera personne.

Les armes d'aujourd'hui ne permettent à aucun Etat d'espérer défendre la vie de sa population par la technique militaire. L'apparition dans l'espace d'armes toujours plus nouvelles, selon les plans de la Guerre des étoiles, augmenterait sensiblement le risque de voir la technologie militaire destructrice franchir l'abîme qui la sépare actuellement de la guerre, et l'humanité passerait alors du stade de la lutte pour la survie à celui du néant. Il serait aberrant et vain de

M. Batiouk (RSS d'Ukraine)

maîtriser d'une main la course aux armements et d'ouvrir de l'autre la porte à certaines puissances spatiales, leur permettant ainsi de déployer dans l'espace des armes qui feraient peser une menace constante sur tous les Etats sans pour autant renforcer la sécurité ou inspirer la gratitude envers les créateurs de ces projets néfastes.

Le fait que la course aux armements est poursuivie dans l'espace sous le titre d'initiative de "défense" stratégique ne saurait leurrer personne. Même sur Terre, elle est poursuivie au titre de la "défense". La réalité est telle que la création et la fabrication des armes de la guerre des étoiles intensifieront inévitablement la course aux armements dans toutes les directions. C'est pourquoi il faut, dès le début, interdire efficacement les armes spatiales.

Pourquoi les Etats-Unis insistent-ils sur l'idée de la création et de la mise au point de systèmes d'armes spatiales? Les porte-parole officiels de Washington ont déclaré à maintes reprises qu'ils ne se lanceraient pas dans des négociations sur la limitation de l'IDS, étant donné qu'ils ont des chances d'avoir un système défensif qui rendrait pratiquement obsolètes les missiles nucléaires. On doit se rappeler la déclaration du Secrétaire à la défense des Etats-Unis, Caspar Weinberger, qui a dit, à propos de l'IDS, que s'ils pouvaient créer un système efficace pour rendre l'armement soviétique inefficace, les Etats-Unis retrouveraient alors la situation qui était la leur lorsqu'ils étaient les seuls à posséder l'arme nucléaire. Ainsi, la réalisation d'une supériorité unilatérale est l'objectif véritable que poursuivent les partisans de l'extension de la course aux armements dans l'espace.

M. Batiouk (RSS d'Ukraine)

Le 22 octobre de cette année, le jour où le représentant des Etats-Unis, M. David Emery, nous affirmait que l'Initiative de défense stratégique (IDS) pourrait renforcer la sécurité internationale et la stabilité stratégique, on a pu constater qu'en Amérique on appréciait tout à fait différemment les efforts déployés par l'Administration des Etats-Unis pour semer à tout prix un champ de mines avec des armes offensives spatiales proches de la Terre. Afin d'expliquer à ses lecteurs pourquoi un accord destiné à réduire les missiles stratégiques est impossible lorsque l'application de l'Initiative de défense stratégique est en cours, le New York Times en date du 22 octobre 1987 écrivait dans un éditorial :

"Il est exclu que les Russes acceptent d'opérer des réductions s'ils craignent que les missiles offensifs qui leur restent soient dévalués par un système de défense américain imminent. L'inquiétude serait grande s'ils estimaient que ce système est imparfait pour repousser la première attaque mais pourrait se révéler efficace contre une représaille soviétique désordonnée, en d'autres termes en tant que bouclier pour la première frappe américaine. Moscou pourrait aussi craindre l'utilisation des armes déployées dans l'espace en tant que partie intégrante d'une première frappe."

Comme vous le voyez la stabilisation de la défense et l'aspect pacifique de l'Initiative de défense stratégique s'évanouissent lorsqu'ils sont envisagés à la lumière de la logique. Il est tout à fait clair pour nous que l'Initiative de défense stratégique est une nouvelle étape dans la course aux armements. C'est une tentative d'aboutir à une supériorité stratégique en rejetant les limitations imposées par le Traité sur la limitation des systèmes de missiles antimissiles balistiques de 1972 (ABM). Il est également tout à fait clair pour nous que la voie vers la véritable sécurité ne passe pas par de nouveaux types d'armes, notamment des armes qui ne sont à la portée que de quelques puissances spatiales, mais plutôt par la limitation et la réduction des armements sous contrôle international strict qui ne tolérerait aucune faille. Le Traité ABM soviéto-américain de 1972, qui a été conclu dans le but de limiter la course aux armements nucléaires stratégiques est de toute évidence une composante nécessaire du processus de réduction des armes stratégiques.

A l'instar de nombreuses délégations qui ont exposé la position de leurs gouvernements au cours de la session, la République socialiste soviétique d'Ukraine se prononce pour le respect strict du Traité ABM de 1972 par les deux parties auxquelles elle demande de s'engager à respecter l'obligation réciproque de ne pas

M. Batiouk (RSS d'Ukraine)

renoncer au Traité au moins pendant 10 ans. Le paragraphe 1 de l'article 5 du Traité ABM demande à chaque partie de s'engager à ne pas "réaliser, essayer ou mettre en place de systèmes AM ou d'éléments de tels systèmes qui soient basés en mer, dans l'air, dans l'espace, ou sur des plates-formes terrestres mobiles".

Pendant plus de 10 ans cette disposition du Traité n'a suscité aucune équivoque, et ce n'est qu'après 1983, lorsque les Etats-Unis ont annoncé leur intention de mettre au point le Système de défense stratégique, qu'est apparue ce qu'on a appelé une interprétation élargie du Traité, une interprétation si large que la disposition où il est demandé à chaque partie de ne pas réaliser, essayer ou mettre en place de systèmes AM est maintenant interprétée comme ayant une signification opposée à l'esprit initial du Traité.

Lors de la rencontre au sommet de Reykjavik, l'an dernier, et au cours de la semaine dernière à Moscou, nous avons encore eu la confirmation du fait que l'Initiative de défense stratégique des Etats-Unis ainsi que l'interprétation élargie du Traité ABM sont devenues l'obstacle principal à la réduction de toutes les forces nucléaires stratégiques de l'URSS et des Etats-Unis d'Amérique. Cette réduction est un élément crucial pour mettre un terme à la course aux armements nucléaires et pour mener à bien tout processus significatif destiné à conjurer le danger nucléaire. En l'absence d'un accord sur le strict respect du Traité ABM, il ne saurait y avoir d'accord sur la réduction des armes nucléaires stratégiques.

Par ailleurs, la réunion de Moscou a démontré que la possibilité de conclure un accord sur les missiles de portée intermédiaire et de plus courte portée existe désormais. Des travaux sont également en cours eu égard aux problèmes posés par le strict respect des dispositions de l'Accord, et la partie soviétique a proposé de nouvelles mesures concrètes destinées à résoudre à la satisfaction des deux parties l'ensemble des questions relatives à la réduction radicale des armes stratégiques, liées à un strict respect du Traité ABM. Des mécanismes multilatéraux de négociation pourraient contribuer à résoudre le problème de la démilitarisation de l'espace extra-atmosphérique. La Conférence du désarmement pourrait rester fidèle à sa bonne tradition en préparant des accords internationaux sur l'espace extra-atmosphérique après avoir confié le mandat de négociation approprié à son comité spécial sur l'espace extra-atmosphérique. Il existe une base solide pour procéder à des travaux systématiques, dans un but bien précis et sur une base multilatérale. Les initiatives de l'Union soviétique de conclure un traité interdisant le déploiement de toutes catégories d'armes dans l'espace

M. Batiouk (RSS d'Ukraine)

extra-atmosphérique sont toujours d'actualité comme l'est également la conclusion d'un traité interdisant le recours à la force dans l'espace extra-atmosphérique et à partir de l'espace extra-atmosphérique contre la Terre. Ces propositions ont été présentées aux Nations Unies pour examen.

D'autres pays représentés à la Conférence du désarmement ont fait des propositions intéressantes et des mesures partielles de désarmement ont également été suggérées. Ces mesures partielles pourraient aboutir à une interdiction du déploiement des armes dans l'espace extra-atmosphérique. La Conférence du désarmement pourrait commencer à élaborer un accord international destiné à assurer l'immunité des satellites artificiels de la Terre qui n'ont pas d'armes à leur bord.

En outre, il serait important de rechercher les moyens d'empêcher la construction de nouveaux systèmes antisatellites et d'éliminer ceux qui existent déjà. Nous espérons que la Conférence examinera les propositions de l'Union soviétique relatives à la vérification des mesures destinées à empêcher une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Ces propositions comportent la création d'un système international de vérification destiné à maintenir la paix dans l'espace extra-atmosphérique et prévoient la présence permanente d'inspecteurs dans toutes les installations de lancement des fusées dans l'espace extra-atmosphérique ainsi que la mise à leur disposition de toutes les données pertinentes relatives au lancement et aux objets qui sont lancés.

La Conférence du désarmement est un organe unique de négociation multilatérale qui peut élaborer le texte d'un traité multilatéral ou d'accords destinés à empêcher une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique sous tous ses aspects. Le rapport de la Conférence du désarmement nous convainc que son comité spécial sur l'espace extra-atmosphérique pourrait commencer ses travaux sur ces points en 1988. La seule réponse logique au concept de la guerre des étoiles serait une nouvelle spirale de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Il est nécessaire que tous les Etats coopèrent largement à l'exploration et l'exploitation de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques.

Les propositions faites par l'Union soviétique, l'été dernier, préparent la voie vers une telle coopération. Je veux parler de la proposition faite par l'Union soviétique selon laquelle la communauté internationale devrait mettre au point un programme progressif d'action commune dans la conquête pacifique de

M. Batiouk (RSS d'Ukraine)

l'espace extra-atmosphérique. Au coeur de cette proposition figure la convocation d'une conférence internationale ou d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale afin d'examiner le problème de l'espace sous tous ses aspects. La proposition demande également la création d'une organisation mondiale de l'espace et la mise au point d'un plan de coopération internationale pour les années 1990 et pour les 10 et 15 années suivantes.

M. Batiouk (RSS d'Ukraine)

Il est indispensable de faire porter tous les efforts pour résoudre les problèmes communs à tous les pays, tels que ceux qui existent dans le domaine social et économique, y compris les problèmes relatifs aux communications, à la navigation, aux secours en cas de catastrophe, à la télé-observation de la terre, à l'étude de la protection de l'environnement, à l'élaboration d'un système météorologique global mondial, à la mise au point de nouveaux matériaux et de nouvelles techniques, etc.

Les grandes puissances spatiales peuvent contribuer à la création d'un centre international pour la recherche en commun et de techniques spatiales au bénéfice des pays en développement; ce qui permettrait aux Etats d'unir leurs efforts dans la conquête pacifique de l'espace extra-atmosphérique.

Les grandes puissances spatiales - les Etats-Unis et l'Union soviétique - ont un rôle particulier à jouer dans le domaine de l'espace extra-atmosphérique. Chacun se souvient de la poignée de main échangée dans l'espace entre les cosmonautes soviétiques et américains, le 17 juillet 1975, lorsqu'ils étaient en orbite autour de la terre. Cette poignée de main prouve qu'en faisant preuve de bonne volonté et en étant pleinement conscients de leurs responsabilités, l'URSS et les Etats-Unis peuvent trouver des domaines de coopération à grande échelle et mutuellement bénéfique, qui dépassent les intérêts bilatéraux.

Dans ce contexte, nous saluons le nouvel accord soviéto-américain sur la coopération dans le domaine de l'exploration et de l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques, signé le 15 avril dernier. Nous estimons qu'il contribue fortement au renforcement des bases nécessaires à la création d'un espace extra-atmosphérique pacifique.

L'espace extra-atmosphérique est le patrimoine commun de l'humanité, et l'humanité doit donc partager les intérêts communs qu'il représente. Ces intérêts n'appartiennent pas uniquement à ceux qui se livrent à la course aux armements et qui voudraient acquérir une supériorité militaire dans l'espace extra-atmosphérique. Nous avons l'intention de défendre très énergiquement ce concept.

M. von STULPNAGEL (République fédérale d'Allemagne) (interprétation de l'anglais) : Au cours du débat général de la Première Commission cette année, la quasi-totalité des orateurs se sont félicités de l'évolution encourageante des négociations bilatérales américano-soviétiques. Nous saluons sans réserve l'accord

M. von Stulpnagel (RDA)

de principe intervenu entre les Etats-Unis et l'Union soviétique sur la conclusion d'un traité sur l'élimination dans le monde entier des forces nucléaires intermédiaires à portée intermédiaire et à plus courte portée, c'est-à-dire les missiles nucléaires dont la portée est de 500 à 5 000 km. Nous espérons que ce traité sera signé dans un proche avenir. Nous avons également noté avec satisfaction que les deux parties se sont engagées à oeuvrer pour parvenir rapidement à un accord sur une réduction sensible de leurs armes offensives stratégiques.

Aujourd'hui, je voudrais appeler votre attention sur un autre domaine où les travaux en cours sont source d'optimisme : les progrès sensibles enregistrés dans les négociations sur l'interdiction mondiale des armes chimiques justifient l'espoir de parvenir rapidement à un accord.

Mon gouvernement accorde la plus haute priorité à la conclusion d'une convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, de l'acquisition, du stockage, du transfert et de l'utilisation des armes chimiques. Il est grand temps que l'humanité se libère de ces armes inhumaines, cruelles et insidieuses. Nous sommes en outre horrifiés par les récentes violations du Protocole de Genève de 1925, telles qu'elles ont été établies sans aucune ambiguïté par la mission d'enquête de l'Organisation des Nations Unies, et nous sommes également très préoccupés par la prolifération actuelle des armes chimiques. Ces faits rendent l'interdiction globale et effective des armes chimiques encore plus urgente.

Les négociations sur les armes chimiques, menées dans le cadre de la Conférence du désarmement sous la direction compétente de l'Ambassadeur Ekeus, nous ont beaucoup rapprochés d'une convention. Sur un certain nombre de questions importantes, notamment en matière de vérification, il a été possible de rapprocher les points de vue.

Si nous avons des raisons d'être satisfaits de ce qui a été fait cette année, il ne faut pas toutefois nous laisser aller à un trop grand contentement. Beaucoup reste encore à faire et un certain nombre de questions techniques et éminemment complexes doivent encore être réglées. Nous devons redoubler d'efforts pour parvenir à des solutions efficaces et acceptables, notamment en ce qui concerne la vérification d'une interdiction globale des armes chimiques.

M. von Stulpnagel (RDA)

L'accord de principe important auquel nous sommes parvenus cette année sur les inspections obligatoires par mise en demeure doit se traduire en dispositions de traité viables. Un certain nombre de détails complexes doivent encore être mis au point.

La surveillance de l'industrie chimique est un autre domaine qui exige une attention particulière de la part des négociateurs à Genève. L'utilisation éventuelle d'un certain produit chimique à des fins militaires doit être le critère décisif. Il faut que les contrôles de non-production garantissent qu'aucune arme chimique ne sera produite après l'entrée en vigueur d'une convention. Il faut que le mécanisme de vérification, qui doit être créé à cette fin, soit souple et efficace et ne pèse pas de façon inconsidérée sur l'industrie chimique. L'industrie chimique à des fins pacifiques ne doit pas être entravée dans son évolution.

Etant donné que la vérification a une importance primordiale pour la viabilité de la convention et l'accroissement de la confiance nécessaire à son application, nous devons nous assurer que le système de vérification à l'étude garantit à toutes les parties à la convention le respect de cette même convention et permet de clarifier toute situation qui pourrait être considérée comme ambiguë ou qui pourrait susciter des doutes quant au respect de ladite convention.

Outre la mise au point des dispositions détaillées d'un système de vérification des armes chimiques, d'autres questions importantes exigent un examen attentif. Il est important de créer les conditions nécessaires pour garantir la mise en oeuvre efficace et sans heurt de la convention. Nous devons notamment aborder les questions épineuses des fonctions et des rapports devant exister entre les organes de l'organisation créée par la convention. Les dispositions concrètes de la Commission préparatoire, qui seront appliquées pendant la période allant de la signature à l'entrée en vigueur de la convention, doivent également être mises au point dès maintenant.

Par ailleurs, l'ordre de destruction des armes chimiques doit garantir à tous les Etats parties à une convention la même sécurité.

Comme il ressort clairement de ces brèves observations sur les questions en suspens, les négociations sont déjà avancées. Nous devons maintenant agir énergiquement pour atteindre notre objectif commun, qui est de conclure le plus rapidement possible un traité qui, une fois pour toutes, libérera le monde du fléau

M. von Stulpnagel (RDA)

des armes chimiques. Nous attendons donc avec beaucoup d'intérêt les travaux qui seront réalisés pendant l'intersession par le Comité spécial sur les armes chimiques et qui débiteront en novembre.

Mon gouvernement est prêt à contribuer par tous les moyens à la réalisation de nouveaux progrès et à l'obtention de résultats tangibles aussi vite que possible. Nous sommes pour un calendrier de négociations plus fourni dans le cadre de la Conférence du désarmement et nous espérons élaborer le projet final de la convention dans les plus brefs délais.

Le PRESIDENT : Ce matin, j'ai annoncé qu'aujourd'hui à 18 heures, nous considérerions que les projets de résolution présentés par les différentes délégations seraient déposés auprès du Secrétariat. En vue justement de permettre que tous les projets de résolution qui ont été préparés par les différentes délégations soient déposés à l'heure convenue, je propose à la Commission une suspension de nos travaux d'une demi-heure pour permettre des consultations à ce sujet; à l'issue de cette suspension je serai en mesure de faire rapport sur les résultats de ces consultations qui vont donc porter sur l'ensemble des questions intéressant cette date limite, que nous avons nous-mêmes acceptée comme étant la date limite pour le dépôt de tous les projets de résolution sur tous les points relatifs au désarmement, à savoir les points 48 à 69.

La séance, suspendue à 16 h 30, est reprise à 17 h 50.

Le PRESIDENT : Je suis maintenant en position de faire connaître aux membres de la Commission les résultats des consultations que nous avons menées, lesquelles se sont révélées concluantes et positives. Il a été convenu que la date limite pour le dépôt des projets de résolution serait fixée à aujourd'hui même, 27 octobre 1987. Mais, étant donné les quelques problèmes techniques que certaines délégations ont rencontrés, nous avons pensé accorder un délai de 1 h 30, afin que les projets de résolution dont l'élaboration n'est pas encore terminée soient absolument déposés auprès du Secrétariat avant 19 h 30. Je vois qu'il n'y a aucune objection.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 17 h 55.